

## DANS LA MÊME SÉRIE :

TGF28M	Administration de médicaments/Soins médicaux : droits et risques
TGF28K	Au-delà de la norme : harcèlement parental
TGF28B	Programmes d'aide aux employés et à la famille
TGF28C	Congés autorisés
TGF28O	Enseignement à temps partiel : foire aux questions
TGF28N	Congé de maladie
TGF28P	Enseignants suppléants
TGF28Q	Enseignants et assistants en éducation : rôles et responsabilités
TGF28F	Devoir d'assister à son « teachers' conventions »
TGF28L	Enseignant et parent à la fois
TGF28G	Permanence, résiliation de contrat et mutation
TGF28H	Que faire en cas de crise?
TGF28I	À quoi sert l'ATA?

### Bureau d'Edmonton

Barnett House  
11010 142 Street NW  
Edmonton (Alberta) T5N 2R1  
Appels locaux 780-447-9400  
Sans frais en Alberta 1-800-232-7208  
Fax 780-455-6481

### Bureau de Calgary

Southern Alberta Regional Office (SARO)  
350, 6815 8 Street NE  
Calgary (Alberta) T2E 7H7  
Appels locaux 403-265-2672  
Sans frais en Alberta 1-800-332-1280  
Fax 403-266-6190

Site Web [www.teachers.ab.ca](http://www.teachers.ab.ca)  
(About > Services en français)

ISSN 1198-1547  
ISBN 1-894552-34-2

TES-MS-24-TG-28B 2024 01  
TES-MS-24-TGF-28B 2024 01



# GUIDE DE L'ENSEIGNANT

## Programmes d'aide aux employés et à la famille

Les termes de genre masculin utilisés pour désigner fonctions et collectivités s'appliquent à toute personne, quelle que soit son identité de genre ou son expression de genre. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent aucune discrimination.



The Alberta  
Teachers' Association

# PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS ET À LA FAMILLE (PAEF)

## Qu'est-ce qu'un programme d'aide aux employés et à la famille?

Un programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) est un service conçu afin de venir en aide aux employés et aux membres de leur famille qui vivent des problèmes de nature personnelle ou professionnelle pouvant avoir des conséquences sur leur rendement, leur santé ou leur bien-être. Un PAEF devrait comprendre des services de diagnostic et d'évaluation, la possibilité d'obtenir des conseils d'experts afin de se faire référer aux organismes appropriés, ainsi qu'une variété de programmes et d'activités faisant la promotion du bien-être. La participation des employés doit être volontaire, et l'accès au programme doit être universel. Les services faisant partie du programme doivent être offerts de façon illimitée, en plus de mettre l'accent sur le bien-être de l'individu.

## Pourquoi mettre en place un PAEF?

Chacun d'entre nous fait face à une multitude de défis et de problèmes au quotidien. Si la plupart des difficultés peuvent être résolues en faisant appel à nos ressources personnelles, certains problèmes persistent de façon continue ou intermittente.

Lorsque ces problèmes deviennent trop difficiles à gérer, ils affectent le bonheur personnel, les relations familiales, le rendement professionnel et la santé en général. L'aide apportée pour régler ces problèmes peut augmenter le rendement et la satisfaction au travail, l'estime de soi et la qualité de la relation à soi et aux autres, ainsi qu'améliorer la faculté d'adaptation et réduire la fréquence et la durée des congés de maladie.

## Avec quels types de problèmes un PAEF peut-il m'aider?

Un PAEF peut être un outil efficace pour contrer les problèmes suivants :

- les maladies physiques et mentales;
- les problèmes conjugaux et familiaux;
- l'abus des drogues et d'alcool;
- les problèmes d'ordre financier;
- le chagrin et le deuil;
- les préoccupations et l'insatisfaction professionnelles;
- la détresse; et
- le harcèlement.

L'intervention précoce est la clé de l'efficacité d'un PAEF. Les problèmes sérieux ne se résolvent pas d'eux-mêmes. Sans aide, les problèmes ont tendance à s'aggraver.

## Un soutien est-il offert aux membres de ma famille?

Étant donné que le bien-être personnel et le rendement professionnel d'un employé peuvent décliner lorsque leur conjoint ou une personne à leur charge est aux prises avec des problèmes, le programme est offert à tous les membres de leur famille immédiate. Il est souvent possible de résoudre les problèmes familiaux avant qu'ils n'interfèrent avec la santé ou le rendement de l'employé.

## Qu'en est-il de la confidentialité?

Un PAEF ne peut être efficace que si toutes les parties impliquées s'engagent à protéger la confidentialité des renseignements produits. Les PAEF les plus efficaces sont ceux faisant appel à des conseillers provenant d'agences externes. L'identité des employés, leur orientation vers des services spécialisés et les dossiers de suivi doivent tous demeurer strictement confidentiels. Aucun renseignement ou document faisant partie du dossier d'un employé ne peut être divulgué sans son consentement écrit. Les employés doivent pouvoir participer au programme sans crainte de mesures disciplinaires. Il serait inapproprié pour un membre du personnel chargé du counseling d'être impliqué de quelque façon que ce soit dans la démission d'un employé, ou encore de jouer un rôle déterminant dans toute mesure disciplinaire imposée à un employé participant au programme.

## Comment les PAEF sont-ils surveillés?

Pour les conseils scolaires n'offrant pas de prestations par l'entremise de l'Alberta School Employee Benefit Plan (ASEBP), un programme est approuvé par les parties prenantes, et un comité consultatif mixte en coordonne l'organisation, la mise en œuvre et la surveillance. Des programmes continus de sensibilisation et de relations publiques relatifs à l'existence d'un PAEF devraient être mis en place.

## Qui paye les frais associés aux services offerts dans le cadre d'un PAEF?

Pour les conseils scolaires offrant des prestations par l'entremise de l'ASEBP, tous les coûts sont couverts par les services de l'ASEBP. L'employé ou le membre de la famille n'ont rien à payer. Dans la pratique, certains programmes font l'objet d'un financement conjoint. Là où la mise en place d'un programme est souhaitée mais que les fonds disponibles sont limités, les régimes de prestations d'assurances couvriront une partie des montants déboursés par les employés qui utilisent le service.

## À qui peut-on s'adresser pour en savoir plus?

Pour de plus amples renseignements sur votre PAEF, veuillez communiquer directement avec votre fournisseur de prestations.